

Ville de Nancy

# Compte administratif 2024

RAPPORT DE PRÉSENTATION

## **Notice**

Ce rapport relatif au compte administratif a été conçu pour favoriser la compréhension des délibérations et éditions légales relatives au bilan financier et comptable de l'exercice 2024.

Le compte administratif est établi en cohérence avec le compte de gestion produit par le service de la gestion comptable (SGC ou « Comptable public ») de la Direction départementale des finances publiques (DDFiP).

Les données précises et détaillées sont accessibles dans les éditions légales annexées aux délibérations relatives au compte administratif pour l'exercice 2024, au compte de gestion pour l'exercice 2024 et à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 au budget prévisionnel pour l'exercice 2025.

Les données financières et comptables qui sont présentées dans ce rapport sont constituées des dépenses et des recettes « réelles », dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement. Elles ne font pas apparaître les opérations d'ordre.

Enfin, ces données sont présentées, par défaut, sur le budget principal. Les chiffres clefs des deux budgets annexes « Halles & marchés » et « Parcs de stationnement » sont présentés en dernière partie de ce rapport (balances).

## Introduction

Depuis 2020, les crises sanitaires, économiques, énergétiques ou inflationnistes se succèdent à l'échelle nationale ou internationale. **Malgré ce contexte chahuté, la Ville de Nancy a fait le choix de maintenir un haut niveau de service public**, en particulier en direction des services de proximité pour toutes les nancéiennes et tous les nancéiens. Avec un **contrôle accru du niveau d'endettement** et un **recours le plus mesuré possible au levier fiscal**, 2024 aura vu la **poursuite de l'effort d'investissement** engagé en début de mandat afin de transformer la ville, améliorer la qualité de vie de ses habitants et faire face aux enjeux des transitions qui sont devant nous.

Cette stratégie permet de constater, parmi les principaux indicateurs à retenir pour analyser l'évolution des comptes municipaux, une **épargne nette** qui se situe, en 2024, à **7,7 M€**, alors qu'elle était de 4,2 M€ l'année précédente et déficitaire de 2 M € en 2022, atteignant un **taux de près de 5%** afin d'autofinancer une part des investissements réalisés par la collectivité. De la même façon, les ratios d'endettement témoignent d'un **recours à l'emprunt raisonné, avec une capacité de désendettement qui s'améliore à 6,1 années** et un taux d'endettement stabilisé à 72,3%.

Ces indicateurs témoignent de la consolidation de la **trajectoire de soutenabilité** financière mise en œuvre par la Ville, malgré l'ampleur des contraintes, et confirment le caractère nécessaire de l'effort demandé aux contribuables afin de préserver la capacité à agir pour le futur.

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 4,6 % pour atteindre 140,8 M€, notamment la masse salariale, sous le triple effet de mesures nationales, de la mise en œuvre d'un pacte social qui préserve le pouvoir d'achat des agents et de l'évolution liée au glissement vieillesse technicité (GVT). Les actions destinées à améliorer la gestion et les effets du plan de sobriété énergétique permettent de voir les charges de gestion et d'intervention contenues tout en garantissant la stabilité des soutiens financiers aux différents partenaires de la Ville.

Dans le même temps, les recettes de fonctionnement enregistrent une progression de 10 M€ en 2024, portées par les produits de la fiscalité, dont 8,8M€ découlent de la décision d'augmenter les taux de fiscalité. Cette progression s'avère d'autant plus indispensable que la Ville enregistre un recul des dotations et concours de l'Etat de 1,6 M€.

De **nombreux projets se sont par ailleurs concrétisés en 2024**, se traduisant par un effort d'investissement conséquent sur le territoire nancéen, les **dépenses d'équipement atteignant 20,5 M€**. Cette progression, si elle est caractéristique des tendances généralement observées en seconde partie de mandat, met en lumière la volonté de maintenir l'effort d'investissement pour transformer le territoire, alors que les financeurs habituels rencontrent tous des contraintes budgétaires significatives, et modèrent leurs soutiens. Cet exercice est aussi celui de la **poursuite de la montée en charge de la stratégie d'investissement à long terme**, avec une part des dépenses sur autorisations de programmes qui progresse de 3 M€, témoignant de l'accent mis sur des projets structurants.

Pour autant, la Ville continue à afficher une politique **d'investissement pouvant être financée, pour plus de la moitié des dépenses d'équipement, par des fonds propres** (épargne nette et recettes d'équipement), atténuant, ainsi, le recours à l'emprunt.

Ainsi, si le capital restant dû total progresse à l'issue de l'exercice 2024 pour atteindre 115,5 M€, il convient de souligner qu'une large partie des nouveaux emprunts de l'exercice (12,5 M€ sur 18,5 M€) correspond à l'intégration d'emprunts contractualisés en 2023.

Ce bilan vient, également, apporter **un éclairage sur les priorités** qui sont données aux services publics de proximité, de **l'éducation**, de l'enfance et de la jeunesse, aux politiques de l'accès à la **culture** pour tous, des **solidarités** ainsi qu'aux missions essentielles que sont la **sécurité** et la **propreté**, afin de **faire de Nancy une ville attractive, solidaire et agréable à vivre**. Aussi, ce rapport permet de se figurer les moyens qui ont été mobilisés, cette année, pour contribuer à la mise en œuvre d'un service public de qualité et la politique d'investissement, en cours de déploiement, pour en améliorer la qualité et l'accès.

## 1. Une hausse exceptionnelle des recettes en 2024, malgré le recul des soutiens de l'Etat

### 1.1. Le volume et la composition des recettes de fonctionnement

Au titre de l'exercice 2024, la Ville de Nancy a perçu, au budget principal, un volume de 159,8 M€. Il s'agit là d'un montant en hausse de 10 M€ par rapport à l'exercice 2023 (hors reprise des résultats), soit de +6,7 %.

La principale variation relève des recettes fiscales :

- Les **produits de la fiscalité**, établis à 100,5 M€, constituent près des 2/3 des recettes réelles de fonctionnement ; ils évoluent de +10,6 M€ (soit +11,8%) ;
- Les **subventions, dotations & concours**, perçus pour un montant de 36,1 M€, et qui correspondent à près d'1/4 des ressources de la Ville, ont diminués de 0,6 M€ (soit -1,64 %) ;
- Les **droits d'entrées, produits d'exploitation & du domaine** ont connu, également, une légère baisse en 2024 par rapport à 2023, de 0,4 M€ (soit -2,37 %) pour atteindre 20,6 M€.

Si cette dynamique de recettes peut paraître très avantageuse, il convient de préciser qu'elle découle, en large partie, d'un effort demandé aux contribuables pour garantir le niveau de service mais aussi de l'encaissement exceptionnel de recettes ponctuelles (pour près de 2M€, soit 20% de la progression des recettes de fonctionnement en 2024), qui n'auront pas vocation à se maintenir à ce niveau au cours des prochaines années (DGD pour la bibliothèque du plateau de Haye 1,7 M€ ; majoration exceptionnelle de la dotation titre sécurisés pour 2023 220 K€).

Volume & composition des recettes de fonctionnement (en M€)	CA 2024	Répartition
Fiscalité	100,5	63%
Subventions, dotations & concours	36,1	36%
Droits d'entrées, produits d'exploitation & du domaine	20,6	57%
Recettes exceptionnelles et diverses (76, 77 et 013)	2,3	11%
Mouvements inter-budgets	0,3	15%
<b>Montant total</b>	<b>159,8</b>	<b>100%</b>

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (en M€)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Fiscalité	81,7	81,5	83,3	85,8	90,5	100,5
Dotations, participations, compensations	24,6	24,4	24,7	25,8	28,2	36,1
Recettes tarifaires et domaniales	15,6	12,3	12,4	15,5	21,1	20,6
Recettes exceptionnelles et diverses	5,2	1,2	1,3	1,0	1,3	2,3
Mouvements inter-budgets	0,1	0,1	0,5	0,1	1,0	0,3
<b>Montant total</b>	<b>131,0</b>	<b>126,1</b>	<b>126,5</b>	<b>135,6</b>	<b>149,8</b>	<b>159,8</b>

Etats des réalisations des recettes réelles de fonctionnement (en M€)	CA 2023	BP 2024	Crédits votés 2024	CA 2024	Réalisés %	CA 24/23
Fiscalité	90,5	97,6	99,4	100,5	<b>101%</b>	10,1
Dotations, participations, compensations	28,2	35,2	35,7	27,2	<b>101%</b>	-1,00

Recettes tarifaires et domaniales	21,1	21,0	20,6	20,6	100%	-0,43
Recettes exceptionnelles et diverses	1,3	0,8	1,0	2,3	226%	0,99
Mouvements inter-budgets	1,0	0,6	0,6	0,3	60%	-0,66
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>149,8</b>	<b>155,2</b>	<b>157,3</b>	<b>159,8</b>	<b>102%</b>	<b>10,02</b>

## 1.2. Les produits de la fiscalité : une augmentation sous l'effet des taux

Les produits de la fiscalité représentent plus de 60 % du panier de recettes de la collectivité. Les deux tiers de ces produits sont directement affectés, chaque année, par la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui, pour l'année 2024, s'est élevée à 3,9 %, contribuant à une hausse à nouveau significative des recettes issues de la fiscalité directe locale.

En outre, l'exercice 2024 a amené la décision d'une augmentation des taux de fiscalité locale sur les taxes ménages (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) de 14,5 %.

La Ville avait estimé, en budget primitif, un montant de produits fiscaux de + 8,3 M€ par rapport à l'exercice 2023, soit un produit prévisionnel de 98,2M€. Réévalué à la marge en cours d'exercice pour atteindre une prévision de 99,4 M€, le volume de produits de fiscalité perçus en fin d'exercice s'élève, en définitive, à 100,5 M€, supérieur de 2,3 M€ à l'estimation initiale.

Produits de la fiscalité (en K€)	CA 2023	Crédits votés 2024	CA 2024	Ecart (Volume)	Ecart (Part)
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	51 835	62 073	62 447	10 612	20,5%
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB)	66	77	78	12	17,5%
Taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux vacants)	3 479	2 539	3 154	-325	-9,3%
Taxe sur les friches commerciales	4	0	0	4	-100,0%
Autres contributions directes	102	40	117	15	14,8%
Taxe de séjour (TS)	7	7	5	-2	-32,1%
Droits de place	213	218	238	25	11,6%
<b>Fiscalité directe avec pouvoir de taux</b>	<b>55 707</b>	<b>64 954</b>	<b>66 039</b>	<b>10 332</b>	<b>18,5%</b>
Taxe sur les friches commerciales	0	0	26	26	-
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (TADE)	4 612	4 298	4 460	-152	-3,3%
Part communale de l'accise sur l'électricité	2 286	2 285	2 138	-148	-6,5%
Taxe locale sur la publicité extérieure	327	325	328	0	0,0%
Autres	0	17	0	0	-
<b>Fiscalité directe sans pouvoir de taux</b>	<b>7225</b>	<b>6 925</b>	<b>6 952</b>	<b>-274</b>	<b>-3,8%</b>
Compensation pour perte de taxe additionnelle aux DMTO	15	7	0	-15	-100,0%
Allocation compensatoire au titre de la TF	276	280	281	4	1,6%
Allocation compensatoire au titre de la TF – locaux industriels	288	299	299	11	3,9%
Fonds départemental de péréquation de la TP	7	7	7	0	-4,3%
<b>Compensations de fiscalité</b>	<b>586</b>	<b>593</b>	<b>587</b>	<b>1</b>	<b>0,1%</b>
Attribution de compensation	23 576	23 550	23 550	-27	-0,1%
Dotations de solidarité métropolitaine	3 402	3 402	3 402	0	0,0%
<b>Reversements de fiscalité</b>	<b>26 978</b>	<b>26 951</b>	<b>26 951</b>	<b>-27</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Montant total</b>	<b>90 496</b>	<b>99 423</b>	<b>100 528</b>	<b>10 032</b>	<b>11,1%</b>

Cette situation s'explique par le constat que les produits de la **fiscalité directe locale** sont légèrement supérieurs aux actualisations effectuées en cours d'exercice : les produits de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants sont supérieurs de 500 K€ aux estimations découlant des bases prévisionnelles notifiées par la Direction générale des finances publiques, et les rôles complémentaires notifiés à la Ville ont dépassé 400 K€.

Si la part relative aux résidences secondaires a enregistré, comme attendu, une nette baisse (-36 %) par rapport à 2023, année marquée par un produit exceptionnel découlant des erreurs de déclaration des redevables pour la première année de mise en application du site Gérer mes biens immobiliers (GMBI), le produit de taxe d'habitation sur les logements vacants a progressé de manière anormalement forte pour la deuxième année consécutive (+ 100 %, après + 41 % en 2023). Ces volumes relèvent, selon la Direction des finances publiques, de nouvelles erreurs des contribuables dans GMBI : cette recette n'a pas vocation à se pérenniser et la collectivité est exposée à ce qu'elle puisse faire l'objet de dégrèvements en 2025 ou 2026.

Les autres produits de fiscalité ont, dans l'ensemble, atteint les niveaux attendus, à l'exception de l'Accise sur l'électricité, dont l'évolution (basée sur l'inflation à n-2 et les consommations d'électricité du territoire à n-3) est négative, pour la première fois depuis son instauration par la Ville de Nancy.

Dans le détail, par rapport à 2023, les recettes de fiscalité (+ 12 %) sont avant tout poussées par les taxes sur lesquelles ont porté les décisions d'augmentation des taux (taxes foncières et taxe d'habitation : + 19 %), alors que la fiscalité sans pouvoir de taux (droits de mutation, accise sur l'électricité, Taxe locale sur la publicité extérieure) enregistre un repli substantiel (- 5 %). Les droits de mutation, notamment, reflètent la crise nationale subie par le secteur de l'immobilier en 2024, sans toutefois que la baisse de ce produit pour la Ville soit comparable à celle constatée au niveau départemental.

### 1.3. La poursuite du désengagement de l'Etat en matière de dotations et concours

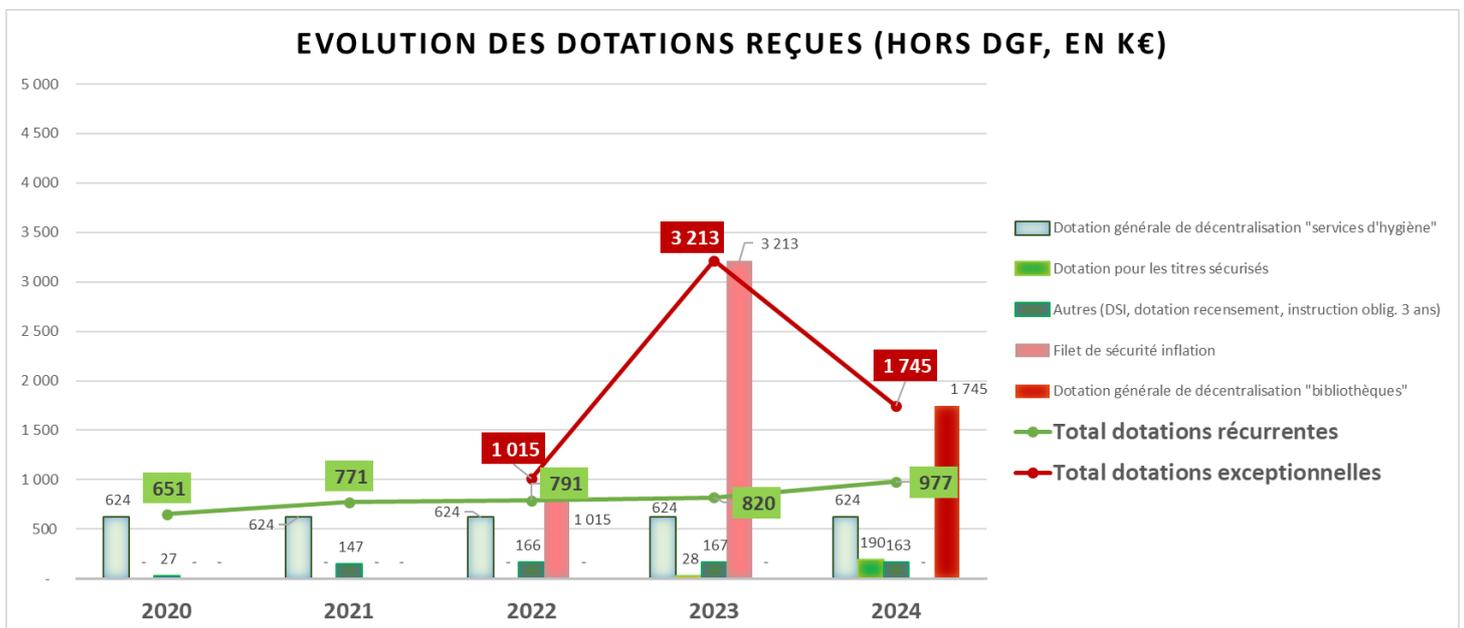
Les dotations et concours de l'Etat représentent 17 % des recettes de la collectivité, à 27,2 M€.

Subventions, dotations & concours (en milliers d'euros)	CA 2023	Crédits votés 2024	CA 2024	Ecart N-1 (Volume)	Ecart N-1 (Part)
Dotation globale de fonctionnement	24 054	24 291	24 292	238	1,0%
Autres dotations et concours de l'Etat	4 033	2 826	2 722	-1 311	-32,5%
Fonds de compensation de la TVA	99	191	191	92	93,6%
<b>Montant total</b>	<b>28 186</b>	<b>27 308</b>	<b>27 205</b>	<b>-980</b>	<b>-3,5%</b>

La **dotation globale de fonctionnement** constitue le principal transfert de l'Etat vers la Ville de Nancy. Elle est composée de deux versements : la dotation forfaitaire (20,4 M€) et la dotation de solidarité urbaine (3,9 M€). La stabilisation de la DGF se confirme pour la cinquième année consécutive, la baisse de dotation forfaitaire étant compensée par la hausse de dotation de solidarité urbaine. La réforme de la DGF, annoncée fin 2023 par le Président de la République, a fait les frais de l'instabilité politique ayant marqué l'année 2024 et ne semble plus à l'ordre du jour pour 2025. Ce recul de la dotation forfaitaire, par l'application chaque année, d'un écrêtement cristallise le désengagement de l'Etat depuis la mise en œuvre du redressement des finances publiques débutée en 2014, alors que la part forfaitaire de la dotation de fonctionnement s'élevait à 29,1 M€ en 2013, soit un recul de près de 9 M€ aujourd'hui. Si on constate une progression de la dotation de solidarité urbaine, celle-ci témoigne aussi des besoins croissants de la population nancéienne, puisque les critères utilisés pour l'attribution de

cette dotation sont notamment le revenu moyen par habitant (environ 1350€ en dessous de celui des communes comparables), la proportion de personnes couvertes par des prestations d'aide au logement (31%) ainsi que la part de logements sociaux dans le parc immobilier du territoire (17%).

Les **autres dotations et concours de l'Etat** marquent une baisse de 1,3 M€ par rapport à l'exercice 2023, qui avait bénéficié du versement du solde du filet inflation pour plus de 3,2 M€, ce dispositif s'arrête en 2024, alors que les charges nouvelles induites par cette inflation perdurent et que les impacts sur les fluides notamment continuent de peser lourdement sur les dépenses de la collectivité. 2024 bénéficie du versement majoré de la dotation des titres sécurisés (DTS) de 190 K€, contre 28 K€ en 2023, ainsi que la dotation générale de décentralisation pour 2,3 M€ dont 1,7 M€ de DGD exceptionnelle pour la médiathèque du plateau de Haye. Cette nouvelle recette ponctuelle vient certes amortir la disparition du filet de sécurité inflation ; elle ne doit cependant pas masquer le fait que le niveau de recettes récurrentes de ces différents dispositifs représente à peine 1 M€.



#### 1.4. Des droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine en quasi stabilité

Les droits d'entrées, produits d'exploitation & du domaine regroupent toutes les recettes perçues pour l'accès aux services publics ou à l'occupation du domaine public : accès à des équipements (restauration scolaire, accueil des jeunes enfants, etc.), droits d'occupation (dont droits de terrasses, stationnement, etc.), prestations de services payants, etc. Ces recettes correspondent à 13 % des produits de fonctionnement de la Ville.

Cette catégorie de recettes atteint, en 2024, un montant de 20,6 M€, en baisse de 0,4 M€ par rapport à 2023 (21,1 M€), qui s'explique par différents facteurs :

- **Les droits d'entrées et produits d'exploitation** marquent la baisse la plus significative, soit 2,1 M€, laquelle doit néanmoins être tempérée.

En 2023, le montant des droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine, avait évolué à la hausse (+14 %) en conséquence d'opérations de régularisation 2022 d'une part, de révision d'imputations budgétaires, suite au passage à la nomenclature M57 d'autre part. Celle-ci avait

notamment conduit à réintégrer dans cette catégorie des recettes auparavant inscrites en « produits de la fiscalité » (droits de terrasses) ou « en recettes exceptionnelles ».

En 2024, la poursuite des objectifs d'amélioration de la qualité comptable ont conduit à de nouvelles régularisation budgétaires et comptables (remboursement de frais pas des tiers) pour 205 K€.

Par ailleurs, l'exercice 2024 enregistre des participations des familles aux services de la petite enfance, de l'éducation, de la jeunesse et des loisirs (crèche, périscolaire, centres de loisirs) en diminution de - 376 K€, ainsi que de de moindres recettes à caractère sportif (-78 K€).

- Cette perte est partiellement compensée par les **redevances d'exploitation et d'occupation du domaine** en augmentation de plus de 0,9 M€, notamment du fait des redevances de terrasses et de voirie, et de l'extension des droits de stationnement en surface (+0,3 M€).

- À la marge, **les loyers et recettes immobilières** s'affichent en augmentation (+0,5M€) par rapport à 2023. À l'instar des bénéfices liés à la **mutualisation et aux services communs** (+0,4 M€), ceux-ci sont imputables pour moitié à des rattrapages sur 2023.

**De cette manière, la baisse de -0,4 M€ des recettes de droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine, doit être nuancée. Dès lors que sont exclues les régularisations budgétaires et comptables (44%), la baisse « structurelle » ou « nette » n'est plus que de 0,2 M€.**

### 1.5. Les subventions publiques et financements privés

Les subventions publiques et financements privés s'affichent en hausse de 1M€ en 2024, en progression de 60% depuis le début du mandat. Pour autant, ce constat doit être nuancé dans la mesure où cette hausse s'explique principalement par le transfert de la compétence petite enfance, bénéficiant du soutien actif de la CAF et représentant 7,2 M€ sur les 8,8 M€ du poste de recettes.

<b>Subventions publiques et financements privés (en M€)</b>	<b>CA2023</b>	<b>CA 2024</b>
Subventions publiques et participations	0,7	0,8
Mécénat et autres financements privés	0,7	0,8
Organismes de sécurité sociale	6,4	7,2
<b>Montant total</b>	<b>7,8</b>	<b>8,8</b>

### 1.6. Les autres recettes de fonctionnement

En 2024, les autres recettes de fonctionnement ou recettes exceptionnelles s'établissent en hausse (+1 M€) à 2,3 M€. Elles sont réparties entre les cessions (0,7 M€) et les produits financiers et spécifiques (1,5 M€) dont les principaux volumes en 2024 relèvent de remboursements suite à sinistre (incendie de la basilique Saint-Epvre), à régularisation de prestations sur exercices antérieurs (Opéra), de la reconstitution de la régie d'avance de la salle Poirel, ainsi que de l'encaissement des certificats d'économie d'énergie (CEE). Ce poste retrace aussi diverses recettes à caractère exceptionnel pour des montants peu significatifs.

<b>Etat des cessions (en €)</b>	<b>CA 2024</b>
Cessions mobilières (matériel scénique)	10 000

Cessions immobilières	709 000
Montant total	<b>719 000</b>

- Parmi les cessions immobilières, la principale réside au 10 rue Dominique Louis cédé à l'ARS pour 503 800 €.

Les volumes de recettes perçues des cessions, au cours de cette 1<sup>ère</sup> partie de mandat, ont été plutôt faibles par rapport au mandat précédent. Dans les 3 dernières années de celui-ci, le montant moyen des recettes obtenues par des cessions s'élevait à 3,2 M€ par exercice ; il s'agissait là d'une situation exceptionnelle, qui ne peut se poursuivre, et de façon structurelle, par la réduction du volume et de la valeur du patrimoine pouvant être cédé.

## 2. Dépenses de fonctionnement : une progression en faveur du personnel et une maîtrise des charges de gestion

### 2.1. La composition et l'évolution des dépenses de fonctionnement

En 2024, le volume des dépenses réelles de fonctionnement réalisées par la Ville de Nancy est établi à 140,8 M€. Il s'agit là d'une progression de 6,1 M€, qui s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses de personnel.

Sans surprise, le premier poste de charges de la collectivité, à l'instar des autres communes françaises, est constitué de la masse salariale, située à 81,8 M€ (soit 60 % des dépenses réelles de fonctionnement, un chiffre très proche de la moyenne observée en France hexagonale).

Avec une augmentation de près de 5,6 M€ en 2024 par rapport à l'exercice précédent, la progression des dépenses de personnel explique de façon quasi-exclusive l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (+4,6 %).

Alors qu'en 2023, la reprise d'activité d'accueil de la petite enfance justifiait prioritairement l'augmentation des dépenses de personnel, en 2024, l'augmentation endosse à la fois la revalorisation des cotisations sociales décidées au niveau national et la mise en œuvre du pacte social au niveau local.

Par ailleurs, l'exercice 2024 démontre une **maîtrise constante des autres dépenses de fonctionnement**. Cet état se traduit notamment par le volume des charges de gestion courante, en baisse de 0,5 M€. Prévues à un niveau équivalent à 2023, les dépenses de fluides diminuent quant à elles de 9,7 % baisse qui doit être relativisée au regard de régularisations prévues sur l'exercice 2025. (cf. ci-après sur l'évolution des dépenses de fluides).

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (en M€)	CA 2024	Part
Masse salariale	74,06	53%
Mutualisation et services communs	5,47	4%
Autres dépenses de personnel	2,28	2%
Charges de gestion courante	17,11	12%
Charges de gestion déléguées	2,42	2%
Charges locatives et dépenses immobilières	2,84	2%
Entretien et maintenance	0,79	1%
Fluides	5,65	173%
Subventions	24,69	18%
Participations et contributions obligatoires	0,78	1%
Frais financiers	3,18	2%
Reversements de fiscalité	1,47	1%
<b>Montant total</b>	<b>140,76</b>	<b>100%</b>

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (en M€)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Masse salariale	59,8	59,8	67,0	70,6	74,1
Mutualisation et services communs	0,0	0,0	1,4	4,0	5,5

Autres dépenses de personnel	1,5	1,7	2,1	1,6	2,3
Charges de gestion courante	12,5	11,8	13,7	17,6	17,1
Charges de gestion déléguée	3,3	3,8	2,3	2,4	2,4
Charges locatives et dépenses immobilières	2,0	2,8	2,3	2,8	2,8
Entretien et maintenance	1,3	0,8	0,9	1,1	0,8
Fluides	3,3	3,1	5,4	6,3	5,7
Subventions	28,8	28,8	29,3	24,4	24,7
Participations et contributions obligatoires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8
Frais financiers	1,9	1,7	1,7	2,5	3,2
Reversements de fiscalité	0,4	0,5	0,3	1,3	1,5
<b>Montant total</b>	<b>115,5</b>	<b>114,8</b>	<b>126,4</b>	<b>134,6</b>	<b>140,8</b>

Etat des réalisations des dépenses réelles de fonctionnement (en M€)	CA 2023	BP2024	Crédits votés	CA 2024	Réalisé	CA24/23 (Vol.)
Masse salariale	70,6	73,6	74,9	74,1	98,93%	3,5
Mutualisation et services communs	4,0	5,3	5,3	5,5	103,77%	1,5
Autres dépenses de personnel	1,6	2,4	2,4	2,3	95,83%	0,7
Charges de gestion courante	17,6	18,3	18,5	17,1	92,43%	-0,5
Charges de gestion déléguée	2,4	2,5	2,4	2,4	100,00%	0,0
Charges locatives et dépenses immobilières	2,8	2,9	3,2	2,8	87,50%	0,0
Entretien et maintenance	1,1	1,0	0,9	0,8	88,89%	-0,3
Fluides	6,3	5,5	6,2	5,7	91,94%	-0,6
Subventions	24,4	24,8	24,8	24,7	99,60%	0,3
Participations et contributions obligatoires	0,0	0,8	0,8	0,8	100,00%	0,8
Frais financiers	2,5	3,2	3,4	3,2	94,12%	0,7
Reversements de fiscalité	1,3	1,5	1,5	1,5	100,00%	0,2
<b>Montant total</b>	<b>134,6</b>	<b>141,8</b>	<b>144,3</b>	<b>140,8</b>	<b>97,57%</b>	<b>6,2</b>

## 2.2. Une augmentation de la masse salariale sous l'effet de l'application de mesures réglementaires et de la mise en œuvre du pacte social

La Ville de Nancy compte 1 396 agents permanents au 31 décembre 2024. Les effectifs de l'établissement ont diminué de 2,03 % au cours de l'année 2024. Cette baisse s'explique d'une part par le transfert de la compétence gymnase entre les communes membres (dont la Ville de Nancy) vers la Métropole et le départ d'agents (retraite, mutation, ...) dont les postes restent vacants plusieurs mois durant le processus de recrutement. En outre, en matière de gestion de ses Ressources Humaines, l'établissement veille à une adaptation continue de son organisation au regard de son environnement institutionnel, juridique, politique et socio-économique. Il s'inscrit notamment dans :

- une réflexion systématique sur l'opportunité du remplacement des agents à chaque vacance de poste,
- une priorité à la mobilité interne pour certains recrutements, avant d'ouvrir les postes aux candidatures externes.

Afin d'exercer au mieux ses compétences, les ressources humaines de la Ville de Nancy sont ainsi réparties au sein d'un organigramme qui présente trois pôles :

- la Ville Educative Culturelle et Solidaire (politiques éducatives, équipements culturels, développement culturel et événementiel, sports – 53,87 % de l’effectif) ;
- la Ville Attractive Ecologique et Citoyenne (développement, urbanisme et habitat, écologie et nature, espace public, sécurité tranquillité propreté – 24 % des effectifs);
- le pôle Ressources (patrimoine et immobilier, logistique générale – 14,97 % de l’effectif – les autres services ayant été mutualisés avec la Métropole du Grand Nancy au 1<sup>er</sup> septembre 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2023),

Chacun de ces pôles est encadré par un Directeur Général Adjoint.

Dépendent directement de la Direction Générale (7,16 % de l’effectif) :

- le Secrétariat Général (service à l’usager et démarche qualité, diversité, inclusion, lutte contre les discriminations, citoyenneté, les autres services ayant été mutualisés avec la Métropole du Grand Nancy au 1<sup>er</sup> avril 2023).

Depuis 2022, la ville de Nancy a engagé une démarche de mutualisation de certains de ses services avec la Métropole du Grand Nancy. Ainsi, elle rembourse à la Métropole une quote-part correspondant aux dépenses de personnel engagées par la Métropole pour les services mutualisés. La mutualisation intègre la mission rayonnement, les directions des finances, des affaires juridiques, de la commande publique et des assemblées ainsi que des ressources humaines, le directeur administratif et financier Ressources ou encore de la direction générale (DGS/ DGA Ressources et secrétariat général).

La masse salariale regroupe l’ensemble des dépenses de personnel dédiées à la rémunération des agents (chapitre 012 en nomenclature). Ces dépenses tiennent compte du remboursement des dépenses de personnel engagées par la Métropole du Grand Nancy au titre des services mutualisés entre les deux collectivités.

En 2024, la masse salariale correspond à 56,5 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité ; il s’agit du 1<sup>er</sup> poste de charge de la Ville de Nancy.

Evolution de la dépense de masse salariale	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Masse salariale (en M€)	60,4	59,8	68,4	74,6	79,6
<i>dont quote-part services mutualisés</i>			1,4	4	5,5

On constate une évolution nette de 6.70 % de la masse salariale entre 2023 et 2024 principalement due aux impacts conjoncturels (attribution de 5 points d’indice, prime pouvoir d’achat et mise en place des mesures du pacte social : prime exceptionnelle ou attribution de titres-restaurant).

L’évolution des charges de personnel tient compte :

- du Glissement Vieillesse Technicité (déroulement de carrière des agents) pour les avancements d’échelons, les avancements de grades et les promotions internes,
- de l’impact en année pleine de la revalorisation du point d’indice de + 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023, des mesures spécifiques bas de grille pour chaque échelon du bas de la catégorie C et de la catégorie B au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et d’une meilleure prise en charge des abonnements aux transports collectifs à hauteur de 75% au 1<sup>er</sup> septembre 2023,
- de l’attribution de 5 points supplémentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- **du versement de la prime pouvoir d’achat en janvier 2024 aux agents remplissant les conditions d’octroi,**

- **du choix entre la mise en place d'une prime exceptionnelle ou l'attribution de titres-restaurant à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024 entrant dans le cadre du Pacte Social.**

### **2.3. Une évolution des prix et consommations de fluides favorables en 2024, mais impactée par des régularisations de factures**

Depuis la mise en place d'un suivi renforcé des dépenses de fluides en 2022, la Ville de Nancy poursuit son effort d'analyse fine des principaux postes énergétiques : l'électricité et le gaz.

En 2024, les dépenses liées aux fluides pour la Ville de Nancy ont évolué de manière contrastée, sous l'effet conjugué des conditions de marché, des mesures de sobriété énergétique engagées depuis 2022, et des ajustements comptables liés à des régularisations de factures.

La dépense d'électricité s'établit à 2,5 M € en 2024, en baisse de 25% par rapport à 2023. Cette évolution s'explique principalement par la diminution des tarifs sur les marchés, mais également par la poursuite des efforts de sobriété énergétique, notamment par la réduction des éclairages.

Les dépenses de gaz s'élèvent à 2,4 M€, en hausse par rapport aux 1,8 M€ dépensés en 2023. Cette augmentation résulte en grande partie du règlement de factures de consommation portant sur des années antérieures à 2024. Le plan de régularisation de ces factures, rendu nécessaire notamment par des difficultés de facturation par le fournisseur, des modifications de propriétaires de certains sites (entre le Centre communal d'action sociale, la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy), ainsi que le processus de suivi et validation des factures, devrait se poursuivre et se conclure en 2025. De la même façon, les dépenses de chauffage urbain affichent des évolutions conséquentes en raison des différentes corrections pratiquées, en particulier après un exercice 2023 qui enregistrait près de 400 K€ de régularisations (entre rattrapages sur 2022 et mise en place des rattachements du dernier trimestre 2023 à l'exercice).

Les autres dépenses de fluides, telles que l'eau, restent stables par rapport à l'année précédente.

<b>Evolution des dépenses de fluides</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CA 2024</b>
Electricité	2 953 637	2 377 638
Gaz	1 779 265	2 372 204
Carburants & combustibles	66 612	47 167
Chauffage urbain	1 002 088	377 848
Eau et assainissement	458 949	475 498
<b>Total</b>	<b>6 260 550</b>	<b>5 650 355</b>

### **2.4. Les dépenses de gestion et d'intervention : illustration de la maîtrise des charges dans un contexte de grand contrainte**

Les dépenses de gestion et d'intervention correspondent aux charges de gestion courantes et déléguées, à l'entretien et la maintenance, aux subventions versées à des tiers, aux charges locatives et immobilières, aux participations et contributions obligatoires, hors dépenses de fluides et de masse salariale. Cette présentation permet de rendre compte des dépenses de fonctionnement mobilisées pour la réalisation des missions de service public effectuées par la Ville.

Situées à 48,6 M€ en 2024, en hausse de 0,2 par rapport à 2023, elles traduisent une volonté de maîtrise des charges, inscrite dans la dynamique du plan de gestion énergétique. Elles présentent une trajectoire stable par rapport à l'exercice précédent, marquées par le bénéfice d'économies supplémentaires, principalement sur les charges de gestion courantes (-0,5 M€) et l'entretien et la maintenance (-0,3 M€), en contrepoint de la poursuite de ses engagements auprès de ses partenaires (+1,2 M).

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue du suivi budgétaire et comptable, 784 K€ correspondant aux participations de la Ville aux établissements d'enseignement privés ont été extraits des subventions versées pour être isolées en qualité de contributions obligatoires. À noter enfin, l'augmentation relative du volume des subventions et allocations diverses (+250 K€) considérant 165 K€ d'aides attribuées au centre social Jolibois, compensées par une subvention CAF d'un montant équivalent.

<b>Evolution des charges de gestion et d'intervention (en M€)</b>	<b>CA2023</b>	<b>CA2024</b>	<b>Volume</b>	<b>Part</b>
Charges de gestion déléguée	2,4	2,4	0	0%
Charges de gestion courante	17,6	17,1	-0,5	-1%
Charges locatives et dépenses immobilières	2,8	2,8	0	0%
Entretien et maintenance	1,1	0,8	-0,3	-27%
Subventions et allocations diverses	24,4	24,7	0,3	10%
Participations et contributions obligatoire	-	0,8	0,8	100%
<b>Montant total</b>	<b>48,3</b>	<b>48,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,7%</b>

Volume des charges de gestion (hors fluides et masse salariale)	CA 2023	CA 2024	Progression en volume	Progression en part
<b>Montant général</b>	<b>48,36</b>	<b>48,57</b>	<b>1,08</b>	<b>-2%</b>
<b>Ville citoyenne participative</b>	<b>0,09</b>	<b>0,21</b>	<b>0,12</b>	<b>133%</b>
Citoyenneté	0,09	0,21	0,12	133%
<b>Ville décarbonée et nature</b>	<b>2,90</b>	<b>3,65</b>	<b>0,78</b>	<b>26%</b>
Mobilités et stationnement	1,66	1,74	0,08	13%
Préventions risques, hygiène pub	-	0,04	0,04	100%
Transition écologique	0,74	0,85	0,11	15%
Urbanisme écologique	0,50	0,56	0,06	12%
<b>Ville des proximités</b>	<b>4,21</b>	<b>3,58</b>	<b>- 0,63</b>	<b>56%</b>
Animation dans la ville	0,45	0,46	- 0,45	-100%
Sécurité et propreté	3,35	3,13	- 0,22	-7%
Services à la population	0,41	0,45	0,04	10%
<b>Ville éducative, sportive, culturelle</b>	<b>27,16</b>	<b>27,74</b>	<b>0,58</b>	<b>2%</b>
<b>Ville culturelle</b>	<b>16,76</b>	<b>17,00</b>	<b>0,24</b>	<b>1%</b>
Archives et bibliothèques		0,78	0,78	
Equipement. Culturels et monuments		0,25	0,25	
Evènementiel et développement culturel		14,97	14,97	
Musées		1,00	1,00	
<b>Ville éducative</b>	<b>9,15</b>	<b>9,41</b>	<b>0,26</b>	<b>3%</b>
Education		4,81	4,81	
Jeunesse		3,26	3,26	
Petite enfance		1,34	1,34	
<b>Ville sportive</b>	<b>1,25</b>	<b>1,33</b>	<b>0,08</b>	<b>6%</b>
Equipements sportifs, loisirs		0,16	0,16	
Evènement et développement sportif		1,17	1,17	
<b>Ville entrepreneur</b>	<b>0,81</b>	<b>0,64</b>	<b>- 0,17</b>	<b>-21%</b>
Action internationale	0,16	0,13	- 0,03	-19%
Attractivité et développement économique	0,34	0,28	- 0,06	-18%
Emploi et insertion profession	0,31	0,23	- 0,08	-26%
<b>Ville responsable</b>	<b>6,39</b>	<b>6,20</b>	<b>- 1,48</b>	<b>-19%</b>
Numérique	1,07	0,94	- 0,13	-12%
Patrimoine	2,15	1,38	- 0,77	-36%
Relation pub et com institution	-	0,36	0,36	100%
Ressources	3,17	3,51	- 0,95	-21%
<b>Ville solidaire et engagée</b>	<b>6,80</b>	<b>6,54</b>	<b>- 0,26</b>	<b>-4%</b>
Inclus, lutte discrimination	0,02	0,15	0,13	650%
Santé	0,06	0,08	0,02	33%
Seniors et autonomie	2,60	-	- 2,60	-100%
Solidarités	4,12	6,31	2,19	53%

Cette année encore, les dépenses de gestion et d'intervention, dans leurs répartitions, expriment l'engagement de la Ville dans ses compétences historiques et de proximité :

- La **culture, constitue le 1<sup>er</sup> poste de dépenses**, avec 17 M€ ;
- L'**éducation** (incluant les écoles primaires, mais aussi la petite enfance et la jeunesse) ; dont les charges progressent de manière peu significative (0,23 M€) et proportionnée à la hausse enregistrée sur la politique culturelle ;
- Le 3<sup>ème</sup> poste de dépenses est constitué des « **solidarités** » globalement stable (-4%). Pour mémoire, ce poste intègre la subvention versée au Centre Communal d'Action Social (CCAS) ajustée en cours d'exercice 2024 afin d'intégrer les impacts définitifs de la reprise de la compétence petite-enfance. Ainsi, sans cette régularisation budgétaire, l'effort à destination des solidarités est pérennisé au même niveau qu'en 2023.

## **2.5. Dans un contexte national marqué par une persistance de l'inflation et une hausse du déficit public, des conditions de financement moins avantageuses qui ont un impact sensible sur le niveau des frais financiers**

Parmi les agrégats qui évoluent en dépenses de fonctionnement, les charges financières, c'est-à-dire les intérêts versés par la Ville dans le cadre du remboursement de sa dette, ont progressé en 2024 de 728 K€ (environ + 30 % de charges d'intérêt supplémentaires). Cette situation est la conséquence directe du **renchérissement du coût de l'endettement, avec un taux moyen sur les nouveaux emprunts autour de 4,5 % en 2024.**

Ainsi, la progression des frais financiers s'explique principalement par un effet taux, particulièrement élevé cette année. L'exposition à cet effet découle d'un recours à des taux variables pour les nouveaux emprunts de la Ville de Nancy face à un durcissement des marges bancaires par rapport aux années précédentes (environ + 90 pbs appliqué en moyenne sur les taux d'intérêt) et à des conditions de marché dégradées. Cette stratégie expose la collectivité à des variations des frais financiers mais permet de ne pas cristalliser des nouveaux emprunts à des taux fixes très élevés, après une période de taux historiquement bas entre 2012 et 2022. Dès lors, **le niveau des frais financiers s'en trouve sensiblement impacté**, l'encours de dette étant dorénavant composé pour environ 40 % d'emprunts à taux variable, affichant notamment un taux moyen global à 2,63 %, dont 4,64 % en moyenne pour la part à taux variable, à la fin de l'exercice 2024 (contre un taux moyen global à 2,30 %, dont 4,09 % en moyenne pour la part à taux variable, fin 2023).

<b>Evolution des frais financiers</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CA 2024</b>
Frais financiers	1,87	1,69	1,71	2,45	3,18

## **2.6. Des reversements de fiscalité en augmentation**

Les reversements de fiscalité augmentent, en 2024, de 0,2 M€.

Cette augmentation est principalement liée à celle des reversements des Forfaits post-stationnement (FPS) à la Métropole, qui ont presque doublé (+ 326 K€).

En outre, dans le cadre du Pacte financier et fiscal, le montant d'Accise sur l'électricité (ex-TCFE) reversé à la Métropole augmente de 72 K€.

Les dégrèvements consentis aux redevables par le Trésor Public au titre de la Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et de la Taxe sur les friches commerciales (TFC) ont également augmenté

(+ 43 K€ et + 5 K€ respectivement), un lien pouvant être établi avec l'augmentation du produit de chacune de ces deux taxes en 2023.

En revanche, le montant réglé en 2024 au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), par lequel le territoire contribue à la péréquation « horizontale » à l'échelle nationale au bénéfice d'autres blocs communaux, est inférieur au total versé en 2023 (- 300 K€). En effet, la Ville avait dû régler deux échéances relatives au FPIC 2022 sur l'exercice 2023. Effectivement, le montant versé au titre de 2024 (438 K€) est tout de même supérieur à celui notifié au titre du seul exercice 2023 (410 K€).

<b>Reversements de fiscalité (en milliers d'euros)</b>	<b>CA 2023</b>	<b>Crédits votés 2024</b>	<b>CA 2024</b>	<b>Ecart (Volume)</b>	<b>Ecart (Part)</b>
Reversements de forfaits post-stationnement aux particuliers	2	10	2	-8	-82,7%
Reversement de forfaits post-stationnement à la Métropole	341	657	657	0	0,0%
Dégrèvements de THLV	130	173	173	0	0,0%
Dégrèvements de TFC	6	12	12	0	0,0%
Accise électricité reversée à la Métropole au titre du PFF	114	189	186	-4	-1,9%
FPIC	738	458	438	-20	-4,4%
Reversement de taxe de séjour à la Métropole	4	7	5	-2	-30,4%
<b>Montant total</b>	<b>1 335</b>	<b>1 506</b>	<b>1 472</b>	<b>-34</b>	<b>-2,3%</b>

### 3. Le solde de la section de fonctionnement : un niveau d'épargne en nette amélioration

En 2024, la Ville de Nancy a pu reconstituer une partie de sa capacité d'autofinancement brute (ou « épargne brute »). En effet, la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement est de 19,1 M€, alors qu'elle s'était réduite à 15,2.

Toutefois, cette progression, si elle est notable, reste modérée et découle pour partie de la progression exceptionnelle des recettes en 2024, qui ne devrait pas être aussi soutenue dans les années à venir. Cette hausse de 4 M€ de l'épargne brute témoigne donc d'une amélioration de la situation financière de la collectivité et de sa capacité à autofinancer davantage ses investissements mais reste un point d'attention dans la stratégie financière pluriannuelle de la collectivité.

En effet, depuis 2020, le niveau d'épargne nette, c'est-à-dire l'épargne brute à laquelle est retranché le capital d'emprunts à rembourser, était durablement affectée par les différentes crises traversées. Après des niveaux très faibles jusqu'en 2022, l'épargne nette a progressé en 2023 (4,2 M€, soit un taux de 2,8 %). Cette trajectoire se poursuit en 2024 avec une épargne nette qui atteint 7,7 M€ (soit un taux de 4,9%).

Si cette progression est le résultat cumulé des efforts de gestion de la collectivité et de l'activation du levier fiscal en 2024 qui produiront des effets pérennes pour la collectivité, leurs déclenchements ne constitueront pas des moteurs durables de dynamisme des ressources, ne se reproduisant pas chaque exercice.

Evolution des volumes et ratios d'épargne	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Epargne brute	10,6	11,7	9,2	15,2	<b>19,1</b>
Taux d'épargne brute	8,5%	9,4%	6,9%	10,3%	<b>12,1%</b>
Epargne nette	0,3	1,3	-2,0	4,2	<b>7,7</b>
Taux d'épargne nette	0,2%	1,0%	-1,5%	2,8%	<b>4,9%</b>

#### 4. Une politique d'investissement qui poursuit sa montée en charge, soutenue par un niveau d'autofinancement élevé

##### 4.1. Les dépenses d'équipement ou immobilisations : une baisse relative au profit des projets structurants

Depuis l'exercice 2022, les dépenses d'équipement sont structurées en deux composantes :

- Les dépenses de gros entretien et de réparations (GER) sont présentées par « politique publique » et « centres de responsabilité ». Quoique modulables, elles ont vocation à demeurer stables à moyen terme en euros constants, puisqu'elles sont essentiellement liées à des dépenses d'équipement dites « contraintes » ou « obligatoires » ;
- Les autorisations de programme (AP), dans lesquelles sont inscrites les dépenses d'équipement qui recouvrent une ou plusieurs opérations. Elles correspondent à un projet d'infrastructure ou de travaux identifié avec un objet déterminé dont la réalisation n'est envisageable que sur une période de plusieurs années ; elles ont vocation à évoluer de façon significative à travers le temps, en fonction de l'état d'avancement des projets.

**En 2024, le volume des dépenses d'équipement augmente, à 20,5 M€, par rapport à l'exercice 2023 (18,3 M€). Après une baisse de ces dépenses, en début de mandat, essentiellement liée à la crise sanitaire, la trajectoire des dépenses est repartie à la hausse.**

Le nouveau découpage des dépenses d'équipement, depuis 2022, permet cependant de mesurer l'évolution des deux catégories :

- d'une part, les dépenses de GER se stabilisent à un niveau proche de la cible définie dans la stratégie financière de la collectivité, après une année 2022 qui était marquée par un niveau plutôt élevé, en raison d'un effet rattrapage de dépenses reportées de l'exercice 2021 ;
- d'autre part, et à l'inverse, les dépenses en AP ont, elles, progressé en 2024, en raison de la concrétisation des chantiers et travaux sur les projets « structurants » de la politique d'investissement.

Évolution des dépenses d'équipement (en M€)	CA2021	CA2022	CA2023	CA2024
GER	13,8	11,3	8,2	7,4
AP		6,6	10,1	13,1
Montant total		17,9	18,2	20,5

**Le niveau de réalisation des dépenses d'équipement, en 2024, est établi à 54,6 % au budget principal, un niveau témoignant de l'ambition forte de la collectivité en terme d'investissement mais aussi des différentes contraintes pesant sur l'avancée des projets structurants du territoire, plutôt porté par les dépenses relevant des autorisations de programme.**

Etat des réalisations des dépenses d'équipement (en M€)	CA2023	BP2024	Crédits votés	CA2024	Réalisé	CA24/23 (Part)
GER	8,2	10,6	13,3	7,4	56,0%	-9%
AP	10,1	20,1	24,3	13,1	53,9%	30%
Montant total	18,2	30,7	37,6	20,5	54,6%	13%

▪ **Une dépense de GER marquée par un engagement volontariste pour améliorer la durabilité du patrimoine**

Les dépenses de GER ont principalement vocation à assurer le maintien et accroître la durabilité des équipements et infrastructures existants. Ainsi, ce sont les centres de responsabilités de l'**éducation** (avec les écoles, 1,1 M€), de la **culture et du sport** (avec la modernisation de la salle Poirel et l'aide à la création, 1 M€, et les équipements culturels et sportifs 0,8 M€) ainsi que de l'**urbanisme écologique** (pour l'aide au logement, la végétalisation des parcs et jardins et l'entretien des monuments historiques, 1,8 M€) qui concentrent près de la moitié de la dépense de GER. Cet engagement de la majorité, qui a vocation à s'inscrire dans la durée, est la conséquence d'une part, d'un patrimoine vieillissant, qui mérite un **effort d'entretien et de maintenance** pour assurer un **service public et des conditions d'accueil des usagers de qualité**, et d'autre part, **poursuivre un soutien actif** à la création et à l'accès au logement.

Il convient de préciser que depuis 2023, pour en améliorer la lisibilité, le budget participatif est devenu une autorisation de programme dont les réalisations sont visibles dans le détail des AP établis pour 2024.

En matière d'éducation et de jeunesse, sur les 1,6 M€ de dépenses effectuées en 2024, 700 K€ ont été dédiés à l'entretien et aux réparations dans les groupes scolaires, auxquels il faut ajouter 93 K€ pour la cuisine centrale ou, encore, 161 K€ pour le déploiement des outils numériques. 373 K€ ont été consacré aux travaux d'entretien et à la maintenance des installations techniques des MJC et 129 K€ sont venus compléter les investissements réalisés 2023 pour les aires de jeux.

En matière de petite enfance, les travaux d'entretien et de sécurité des bâtiments se poursuivent, pour plus de 166 K€ en 2024.

En matière de politique culturelle, le montant de 1,8 M€ est constitué principalement des travaux d'entretien sur les archives (245 K€), des bibliothèques (204 K€) - notamment de la ludothèque (127 K€) - ainsi que des édifices culturels (129 K€).

Quelques autres dépenses significatives peuvent être relevées en 2024 :

- Le renouvellement des horodateurs (201 K€)
- L'acquisition de matériel pour les parcs et jardins (157 K€)
- L'acquisition de récupérateurs d'eau (155 K€)
- Participation à la vidéo tranquillité (124 K€)
- La réfection et la sécurisation des allées des parcs et cimetières (107 K€)
- Des équipements et matériel d'éveil de l'enfant (91 K€)
- Des travaux de raccordement au chauffage urbain (90 K€)

Parmi les dépenses liées au maintien du patrimoine, il doit être relevé que, afin d'améliorer les conditions de travail des agents-es, un effort conséquent de plus de 382 K€ a été renouvelé, en 2024, pour l'entretien des ateliers municipaux mais aussi l'acquisition de véhicules pour le parc auto propre.

Dépenses d'équipement (GER) par politiques publiques (PP) et centres de responsabilité (CR)	CA 2023	CA 2024	Progression en volume	Progression en part
<b>Ville éducative, sportive &amp; culturelle</b>	<b>3,45</b>	<b>4,14</b>	<b>0,69</b>	<b>17%</b>
Ville culturelle	1,11	1,85	0,74	40%
Archives et bibliothèques	-	0,70	-	-
Equipements culturels et monuments	-	0,27	-	-
Evènementiel et développement. Culturel	-	0,56	-	-
Musées	-	0,33	-	-
Ville éducative	2,01	1,99	-0,02	-1%
Education	-	1,14	-	-
Jeunesse	-	0,52	-	-
Petite enfance	-	0,32	-	-
Ville sportive	0,33	0,30	-0,03	-11%
Equipements sportifs et loisirs	-	0,26	-	-
Evènements et développement sportifs	-	0,04	-	-
<b>Ville solidaire et engagée</b>	<b>0,12</b>	<b>0,03</b>	<b>-0,09</b>	<b>-351%</b>
Solidarités	0,02	0,01	-0,01	-106%
Séniors et Autonomie	-	-	-	-
Inclusion et handicap	0,08	0,02	-0,06	-374%
Santé	0,02	-	-	-
<b>Ville entrepreneuriale</b>	<b>0,05</b>	<b>0,05</b>	<b>0,00</b>	<b>-5%</b>
Economie & attractivité	0,05	0,04	-0,01	-27%
Emploi insertion & apprentissage	0,00	0,01	0,01	100%
Action internationale	-	-	-	-
<b>Ville décarbonée et nature</b>	<b>1,14</b>	<b>1,40</b>	<b>0,26</b>	<b>18%</b>
Mobilités et stationnement	0,29	0,31	0,02	6%
Nature & transition écologique	0,74	0,79	0,05	7%
Espace public et animation	0,00	0,10	0,10	100%
Prévention risques et hygiène publique	0,00	0,02	0,02	100%
Urbanisme écologique	0,12	0,18	0,06	33%
<b>Ville citoyenne participative</b>	<b>0,82</b>	<b>0,15</b>	<b>-0,67</b>	<b>-462%</b>
Citoyenneté	0,82	0,15	-0,67	-462%
<b>Ville des proximités</b>	<b>0,62</b>	<b>0,49</b>	<b>-0,13</b>	<b>-26%</b>
Sécurité & Propreté	0,37	0,33	-0,04	-11%
Services à la population	0,19	0,16	-0,03	-20%
Animations dans la ville	0,07	0,00	-0,07	-
<b>Ville responsable</b>	<b>1,76</b>	<b>1,18</b>	<b>-0,58</b>	<b>-49%</b>
Administration générale	0,11	0,67	0,56	84%
Patrimoine et logistique	1,58	0,51	-1,07	-207%
Ville numérique	0,07	0,00	-0,07	-

- **L'évolution des AP en 2024 : une programmation qui entre dans sa phase de concrétisation**

En 2024, la programmation pluriannuelle des investissements a été marquée par une montée en charge des autorisations de programme. Il convient de préciser qu'un grand nombre de projet, en 2023, était encore en phase d'études, ce qui explique le niveau de consommation des crédits (rénovation du Musée lorrain, Grand Hôtel de la Reine, mairie et médiathèque du plateau de Haye, maison des femmes, mémoriaux de la Shoah et de la déportation)

Sur les 13 M€ de crédits de paiement réalisés au cours de l'exercice, et de façon similaire à la répartition des dépenses de GER, **l'éducation et la culture conservent leur caractère prioritaire, concentrant près de la moitié des crédits de paiement de l'exercice (6,1 M€).**

Sur la politique éducative, au global, une autorisation de programme avait été mise en place en 2022 pour 19,1 M€. **En 2024, 9 M€, soit plus de 44 % des crédits ont été réalisés pour la rénovation des équipements scolaires.** Il s'agit en particulier des îlots de fraîcheur dans les cours d'écoles, dont la

quasi-totalité du montant programmé en 2022 a été réalisé à l'issue de l'exercice 2024, tandis que les crédits pour le chantier du Groupe scolaire Placieux sont désormais engagés au tiers du total voté. Le programme « Ecole d'avenir » entre dans sa phase de concrétisation avec 1,1 M€ engagés en 2024 contre 0,5 M€ sur chacun des deux exercices précédents.

En matière culturelle, le projet de **médiathèque BNR** arrive à son terme avec 4,41 M€ engagés en 2024 sur un total de réalisation de 4,49 M€ prévus. Cette médiathèque, vient succéder un autre projet d'envergure en matière de lecture publique, celui de la médiathèque du Plateau de Haye.

Les travaux de sécurité de l'opéra / théâtre sont, quant à eux, en phase d'achèvement, avec 120 K€ réalisés sur les 121 K€ inscrits au programme, à l'instar des travaux d'amélioration des équipements sportifs dont le taux de réalisation avoisine les 90%, soit 1,5 M€ consommés.

Sur le volet de la transition écologique, les investissements en matière de performance énergétique se poursuivent ; avec près de 222 K€ de crédits de paiements consommés en 2024, le programme atteint un taux de réalisation proche, également, de 90%.

Au titre des moyens généraux, la restructuration des locaux de la police, à mi-parcours de sa réalisation en 2023, atteint 92% en 2024, et devrait se clôturer dès 2025.

Le chantier du **restaurant inter-administratif**, débuté en 2023 avec 1 M€ de dépenses pour un projet aujourd'hui évalué à 8 M€, compte parmi les grandes réalisations de 2024 avec 3,8 M€ de crédits de paiement engagés sur l'exercice. Aussi, le **Grand Hôtel de la Reine**, dont le programme a été initié en 2023, a mobilisé 1,5 M€ de crédits de paiement en 2024 sur les 9,2 m€ que compte l'autorisation de programme.

Concernant le programme de travaux sur le CCN Ballet de Lorraine et celui du Musée lorrain, leur mise en œuvre respective a été différée, de manière à repenser le programme d'investissement à mener sur le quartier Sainte Catherine et procéder aux cessions dans un cas, pour des raisons contentieuses dans l'autre.

Libellé AP / OP	AP 2022/2030	Consommé 2024	Total AP consommé	Avancement de l'AP
<b>ATTRACTIVITE</b>		<b>1 480 559</b>	<b>1 480 559</b>	
Grand Hotel de la Reine	9 226 650	1 475 034	2 100 675	23%
Brasserie parc de la pépinière	50 000	5 525	5 525	11%
<b>BUDGET PARTICIPATIF</b>		<b>610 619</b>	<b>610 619</b>	
BP : Budget participatif	2 564 771	610 619	610 619	24%
BP : Budget participatif	1 011 397	7 860	7 860	1%
<b>LOCAUX ET MOYENS DE L'ADMINISTRATION</b>		<b>4 197 647</b>	<b>4 197 647</b>	
Restaurant inter administration	7 980 596	3 793 121	5 052 738	63%
Accessibilité handicapés divers Bâtiments	1 406 210	119 135	119 135	8%
Nouveaux outils numériques	387 623	-	387 623	100%
Restructuration des locaux de la police	405 266	148 989	373 734	92%
Mairie du plateau de Haye	4 800 000	136 403	136 403	3%
<b>NATURE ET TRANSITION ECOLOGIQUE</b>		<b>344 773</b>	<b>344 773</b>	
Performance énergétique	2 938 150	221 987	2 577 336	88%
Plan de gestion Parc de la pépinière	1 255 024	122 786	170 286	14%
Bassin Parc de la pépinière	1 074 970		1 074 970	100%
<b>VILLE CULTURELLE</b>		<b>1 509 691</b>	<b>1 509 691</b>	
Médiathèque BNR	4 487 984	955 926	4 414 752	98%
Travaux de securite opera theatre	121 943	555	120 848	99%
Nouvelle médiathèque Plateau de Haye	4 830 999	304 660	486 593	10%
CCN Ballet de Lorraine	16 684 111	59 425	104 061	1%
Restauration des panneaux Prouvé	76 380	-	26 628	35%
Restauration de la Villa Majorelle - Tranche 2	154 334	1 560	5 894	4%
Mémoriaux Shoah et déportation	200 000	29 500	29 500	15%
Rénovation Musée Lorrain	57 298 976	158 065	532 254	1%
<b>VILLE EDUCATIVE</b>		<b>4 024 368</b>	<b>4 024 368</b>	
Cours d'écoles en îlots de fraîcheur	4 888 095	830 989	4 448 488	91%
GS Placieux	8 940 562	3 028 939	3 484 849	39%
Programme Ecoles d'avenir	7 012 556	164 440	1 145 845	16%
<b>VILLE SOLIDAIRE</b>		<b>713 673</b>	<b>713 673</b>	
Maison des femmes	2 421 875	713 673	818 851	34%
<b>VILLE SPORTIVE</b>		<b>197 087</b>	<b>197 087</b>	
Amélioration des équipements sportifs (2022-2023)	1 694 297	197 087	1 504 160	89%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>140 901 372,52</b>	<b>13 078 416,40</b>	<b>29 731 764,27</b>	

**Note :** Le budget participatif présente une réalisation faible, qui s'explique pour des raisons d'inscriptions comptables ; en 2023, les dépenses effectuées, qui correspondaient aux projets retenus en 2022, sont inscrites en GER ; la réalisation des dépenses pour les projets retenus en 2023 sont visibles dans cette autorisation de programme, à compter de l'exercice 2024.

Programmes d'investissement du budget participatif (en €)	CA 2024
Plantation d'arbres	262 339
Installation d'équipements sportifs en accès libre	199 118
Récupération d'eau de pluie	120 000
Installation des fontaines d'eau potable	21 064
Installation de casiers solidaires	4 448
Végétalisation et animation de la place Charles III	1 258
Rénovation de l'espace animalier du parc de la pépinière	801

#### 4.2. Le financement de la stratégie d'investissement

Afin de mener à bien ses projets d'investissement, la Ville dispose de plusieurs sources de financement :

- **L'épargne nette** ou « capacité d'autofinancement nette », qui est l'excédent dégagé du solde de la section de fonctionnement minoré du remboursement du capital des emprunts ;

- Les **recettes d'équipement**, qui sont l'ensemble des recettes affectées aux dépenses d'équipement, qui se composent de :
  - o subventions d'équipement ;
  - o recettes d'opérations pour compte de tiers ;
  - o fonds de compensation de la TVA ;
  - o recettes diverses & exceptionnelles.

Les recettes d'équipement s'élevaient en 2024 à **6 M€**, constituées à 65 % des subventions d'équipement.

- Le **recours à l'emprunt**, qui s'est établi en 2024 à 17 M€ et qui a vocation à permettre d'équilibrer, in fine, le budget de la ville.

- **L'épargne nette ou « capacité d'autofinancement net »**

L'épargne nette, en 2024, est fixée à 7,7 M€.

Ce montant a pu être mobilisé pour financer les 20,5 M€ de dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2024 ; ce qui représente un autofinancement de près de 37,5 %. Associées aux « recettes d'équipement » ci-après, l'épargne nette constitue les « fonds propres » de la Ville de Nancy qui, cette année, ont permis de financer plus de 65 % des dépenses d'équipement, sans recours à l'emprunt.

<b>Evolution des volumes et ratios d'épargne</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CA 2024</b>
Epargne nette	0,3	1,3	-2,0	4,2	7,7
Taux d'épargne nette	0,2%	1,0%	-1,5%	2,8%	4,9%

- **Les recettes d'équipement**

En 2024, les recettes d'équipement sont situées à un niveau de 6 M€, dont les deux composantes essentielles sont, d'une part, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), d'autre part, les subventions d'équipements.

<b>Evolution des recettes d'équipement (en M€)</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CA 2024</b>
Subventions d'équipement	1,38	1,67	3,94	3,06	3,9
Recettes d'opérations pour compte de tiers	0,01	0,00	0,12	0,09	0,00
Fonds de compensation de la TVA	2,32	2,26	1,66	2,06	2,0
Recettes diverses et exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,09	0,1
<b>Montant total</b>	<b>3,71</b>	<b>3,93</b>	<b>5,72</b>	<b>5,30</b>	<b>6,0</b>

Le montant du FCTVA (2 M€) est directement corrélé au montant des dépenses d'équipement qui ont été effectués lors de l'exercice antérieur ; ainsi, plus la collectivité déploie sa politique d'investissement, plus elle doit percevoir un montant important de FCTVA. Dès lors que le montant des dépenses d'équipement éligibles à un remboursement affichait une légère baisse en 2023, le FCTVA en 2024 diminue en proportion.

En 2024, l'assiette éligible en fonctionnement croît de 500K€ liée notamment à l'augmentation des dépenses sur les bâtiments publics (compte 615221) enregistrées en 2023. A contrario, le volume des

dépenses d'investissement baisse à due concurrence, confirmant la faible variation du montant de la dotation entre 2023 et 2024.

Le niveau de subvention d'équipement (3,9 M€), qui couvre 19 % du besoin de financement des dépenses d'équipement, est en progression depuis le début du mandat ; il a été multiplié par 4 depuis 2019. Cette situation permet de maintenir une politique d'investissement ambitieuse, tout en limitant le recours à l'emprunt.

Les subventions d'équipement, cependant, sont très liées aux aléas des travaux et chantiers ; elles sont par ailleurs, souvent, perçues à l'issue de la réalisation de la dépense, avec un décalage d'une année. C'est notamment pour cette raison que le niveau de subvention escompté en prévisionnel, pour l'exercice 2024, était très élevé au regard de la réalisation.

Etat des réalisations des recettes d'équipement (en M€)	CA2023	BP2024	Crédits votés	CA2024	Réalisé	CA24/23 (Vol.)
Subventions d'équipement	3,06	9,4	12,2	3,9	41%	0,84
Recettes d'opérations pour compte de tiers	0,09	1,5	1,5	0,00	0%	-0,09
Fonds de compensation de la TVA	2,06	2,1	2,0	2,00	95%	-0,06
Recettes diverses et exceptionnelles	0,09	0,1	0,1	0,1	100%	0,01
<b>Montant total</b>	<b>5,30</b>	<b>13,2</b>	<b>14,83</b>	<b>6,0</b>	<b>59%</b>	<b>0,7</b>

- **Le recours à l'emprunt**

Dès lors que les fonds propres (épargne nette et recettes d'équipement) ne sont pas suffisants pour financer la politique d'investissement, le recours à l'emprunt s'avère nécessaire. Au 31 décembre 2024, le montant des emprunts mobilisés s'établit à 18,5 M€, en forte augmentation par rapport aux années précédentes. Toutefois, ce volume d'emprunt doit être relativisé au regard du niveau d'emprunt qui aurait dû figurer au CA 2023 (18,7 M€), tous les contrats n'ayant pu être conclus avant la fin de l'exercice. Dans les emprunts de cette année figurent les 12,6 M€ qui auraient dû être encaissés sur 2023 et qui avaient été reportés sur l'année 2024.

Evolution de l'emprunt d'équilibre (2020-2024)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Budget principal	14,0	9,5	9,9	6,1	16,92
Budget annexe marchés de détail	0,0	0,0	0,0	0,0	0,05
Budget annexe parkings	0,6	0,5	0,5	0,0	1,53
Tous budgets agrégés	14,6	10,0	10,4	6,1	18,50

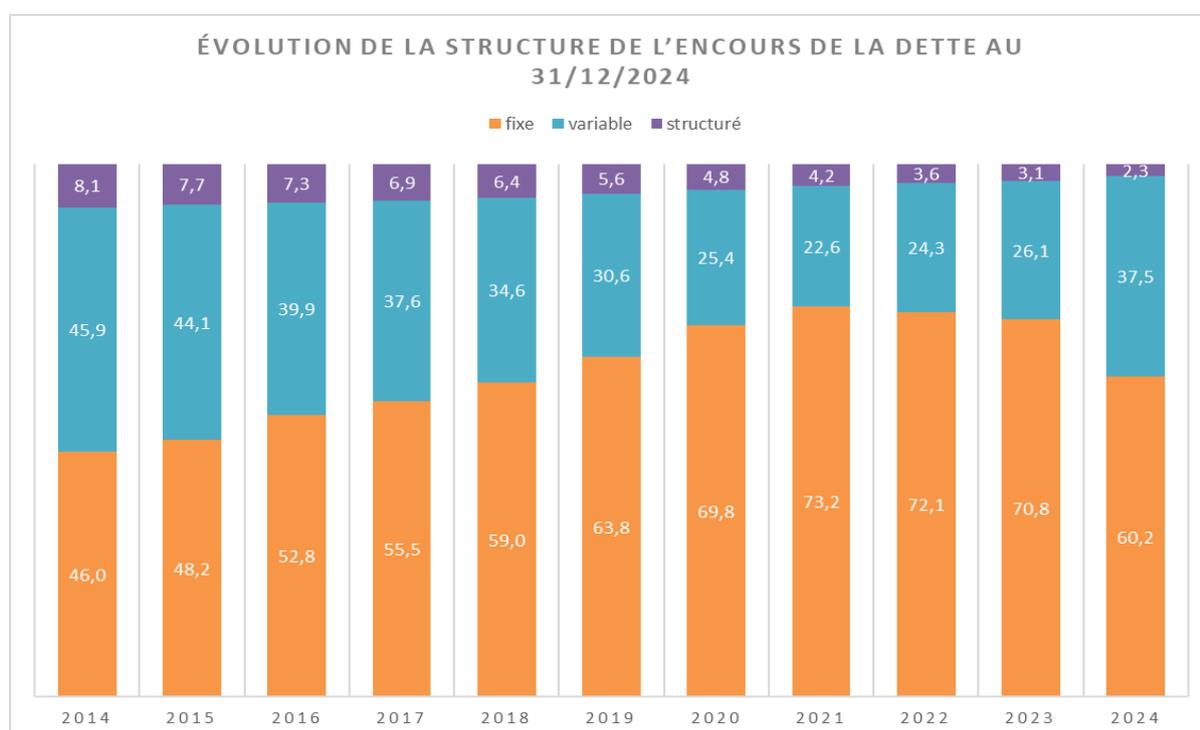
Les emprunts réalisés au cours de l'exercice 2024 ont été contractés auprès des trois partenaires suivants :

- La Banque Postale (3,0 M€), établissement qui détient 5,9 % de l'encours de la commune au 31 décembre 2024 ;
- La Banque Postale (4,0 M€), prêt cédé ensuite à la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL), ce dernier établissement détenant 60,1 % de l'encours de la commune au 31 décembre 2024 ;
- Le Crédit Mutuel Arkéa (5,55 M€), établissement qui détient 4,7 % de l'encours de la commune au 31 décembre 2024.

- L'Agence France Locale (5,95 M€), établissement qui détient 5,1 % de l'encours de la commune au 31 décembre 2024.

La Banque postale reste le 1<sup>er</sup> partenaire financier de la Ville même si les conditions de crédit se sont dégradées en 2023 et 2024, y compris auprès de son partenaire principal. C'est la raison pour laquelle, et en vue de diversifier son encours, la Ville de Nancy a fait le choix d'adhérer cette année à l'Agence France Locale (AFL), ce qui lui permet désormais d'accéder à une nouvelle source de financement.

Les bouleversements observés depuis 2022 sur les marchés financiers et les incertitudes macroéconomiques actuelles ont eu pour conséquence ces trois dernières années la dégradation des conditions de marché, incitant ainsi la collectivité à emprunter très largement à taux variable, quand bien même une baisse des taux d'intérêt a pu s'amorcer depuis le second semestre de l'année 2024. Par conséquent, la Ville de Nancy ne fait pas exception et voit ainsi la structure de son encours de dette évoluer, la part à taux variable continuant d'augmenter et atteignant désormais 37,5 % de son encours total.

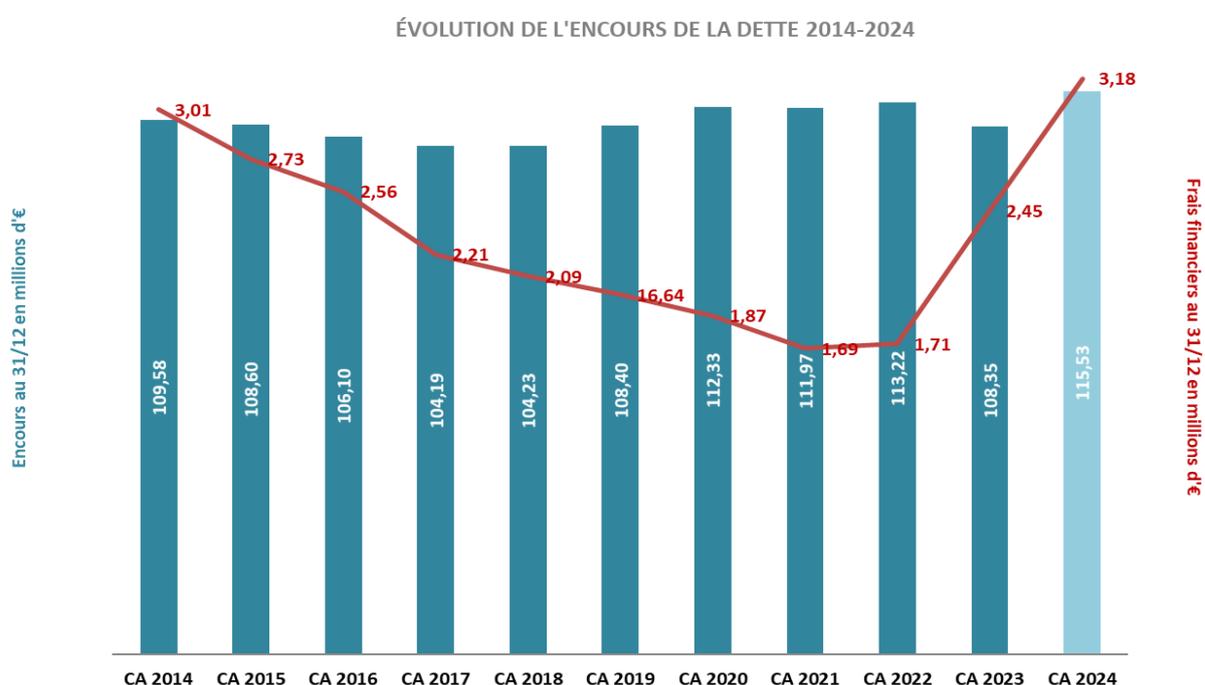


Dans ce contexte, l'encours de dette de la Ville de Nancy se situe donc au 31 décembre de l'exercice 2024 à 115,5 M€, contre 108,3 M€ en 2023. Alors que l'encours représentait 112,3 M€ fin 2020, il s'est stabilisé depuis sur les trois derniers exercices, jusqu'à diminuer temporairement en 2023. Si le niveau d'encours aurait dû être de 121,9 M€ et la capacité de désendettement (encours/épargne brute) s'affichait à 8,0 ans à la fin de l'exercice 2023, il n'en demeure pas moins que la situation financière à la fin de l'année 2024 est marquée par une stabilisation de l'encours de la collectivité, tandis que la capacité de désendettement s'améliore de son côté pour afficher un niveau de 6,1 ans en fin d'exercice 2024.

Ce dernier ratio, par nature volatile, réagit notamment aux fluctuations du niveau d'épargne, en amélioration depuis 2023 du fait de différents facteurs exceptionnels exposés.

Le taux d'endettement (encours/recettes réelles de fonctionnement) est quant à lui plus stable. Ainsi, en intégrant l'emprunt qui aurait dû être mobilisé (12,6 M€), celui-ci aurait dû atteindre 81,4 % à la fin de l'exercice 2023, pour une moyenne de 87,0 % lors des 3 exercices précédents. Pour autant, la hausse constatée des recettes de fonctionnement depuis 2022, accélérée notamment par la dynamique des recettes fiscales en 2024, conjuguée à une stabilisation de l'encours, se traduit désormais par une baisse du niveau d'endettement de la collectivité à 72,3 % à la fin de l'année 2024.

Evolution des ratios d'endettement	2020	2021	2022	2023	2024
Capacité de désendettement (en années)	10,6 ans	9,6 ans	12,3 ans	7,1 ans	6,1 ans
Taux d'endettement (en %)	89,1%	88,5%	83,5%	72,3%	72,3%



## 5. Les résultats de l'exercice 2024

Les résultats de l'exercice 2024 du budget principal et des deux budgets annexes sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

		budget principal	budget annexe Halles et marchés	budget annexe parkings
section d'investissement	recettes d'investissements 2024	42 503 436,52	118 651,66	2 206 717,14
	dépenses d'investissements 2024	35 518 797,15	104 138,29	1 841 426,45
	résultat antérieur reporté	-18 326 100,09	-43 999,33	-1 142 468,79
	<b>résultats d'investissement (compte 001)</b>	<b>-11 341 460,72</b>	<b>-29 485,96</b>	<b>-777 178,10</b>
	restes à réaliser recette	13 523 553,01	-	-
	restes à réaliser dépenses	15 323 659,27	128 259,75	-
	<i>solde des restes à réaliser</i>	<i>-1 800 106,26</i>	<i>-128 259,75</i>	<i>0,00</i>
	<b>besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-13 141 566,98</b>	<b>-157 745,71</b>	<b>-777 178,10</b>
section de fonctionnement	recettes de fonctionnement 2024	161 715 618,90	683 854,37	2 202 067,26
	dépenses de fonctionnement 2024	146 864 497,19	509 934,32	1 563 387,34
	résultat antérieur reporté	-	51 191,93	-
	<b>résultat de fonctionnement</b>	<b>14 851 121,71</b>	<b>225 111,98</b>	<b>638 679,92</b>

Compte-tenu des résultats constatés au bilan de l'exercice 2024, la Ville de Nancy affectera son résultat de fonctionnement du budget principal de la manière suivante :

- à hauteur de 13,1 M€ pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
- un montant de 1,7 M€ en excédent de fonctionnement reporté disponible sur l'exercice 2025.

Le budget annexe parking étant clôturé au 31/12/2024, son résultat fera l'objet d'une intégration au budget principal à partir des écritures non budgétaires qui seront enregistrées par le comptable public pendant l'exercice 2025, lors de l'enregistrement comptable des opérations de dissolution du budget. Il ne fait donc l'objet d'aucune reprise au budget supplémentaire.

Ces résultats feront l'objet d'une reprise sur l'exercice 2024 lors de la constitution du budget supplémentaire dans les conditions suivantes :

<b>Affectation du résultat</b>	budget principal	budget annexe halles et marchés
couverture du besoin de financement de la section d'investissement (recette investissement compte 1068)	13 141 566,98	157 745,71
déficit d'investissement à inscrire au 001 en dépenses d'investissement	11 341 460,72	29 485,96
excédent de fonctionnement reporté disponible sur l'exercice 2025 (recette de fonctionnement au compte 002)	1 709 554,73	67 366,27

## 6. Les ratios légaux

Les ratios légaux sont définis par l'article R.2313-1 du Code générale des collectivités locales. Ils permettent de disposer de données comparatives entre les collectivités.

Ratios légaux (budget principal)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 093	1 080	1 187	1 271	1 331
Produits des impositions directes / population	430	461	474	523	624
Produits des impositions directes / population	646	677	690	767	879
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 193	1 190	1 273	1 415	1 511
Dépenses d'équipement brut / population	158	130	168	173	171
Encours de dette / population	1 062	1 053	1 063	1 023	1 092
DGF / population	225	225	225	227	230
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	51,8%	52,0%	54,1%	55,5%	58,1%
Marge d'autofinancement courant / recettes réelles de fonctionnement	99,8%	99,0%	101,5%	97,2%	95,2%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	13,3%	10,9%	13,2%	12,2%	11,3%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	8,4%	9,2%	6,8%	10,1%	11,9%

Evolution de la population de la Ville de Nancy (données INSEE, population légale)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Nombre d'habitants	105 743	106 330	106 504	105 885	105 753

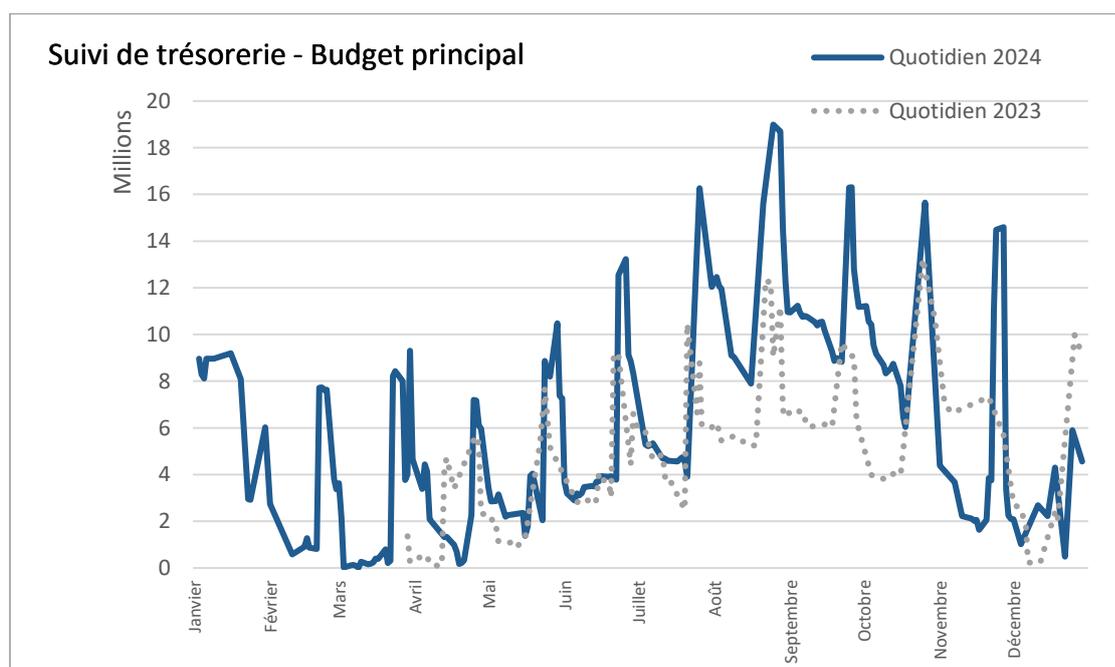
## 7. L'état de la trésorerie au cours de l'exercice 2024

Le suivi et l'anticipation des disponibilités de trésorerie font l'objet d'une attention particulière afin d'en améliorer le pilotage dans le contexte d'un renchérissement des coûts de la mobilisation des lignes de trésorerie.

Les nombreuses dépenses enregistrées en fin d'exercice 2023, qui ont, pour beaucoup d'entre elles, été réellement décaissées début 2024, ont nécessité la mobilisation d'une ligne de trésorerie en décembre 2023 à hauteur de 5 M€. La mobilisation de la ligne a dû être portée à 6 M€ début février, puis à 8 M€ durant la seconde quinzaine du mois de février. La mobilisation de la ligne est restée élevée au cours du premier trimestre 2024, entre 6 et 7,5 M€ en mars. Elle a ensuite pu être réduite rapidement pour revenir début avril à 2,5 M€, puis totalement remboursée mi-mai. Aucune mobilisation de la ligne de trésorerie n'a été nécessaire ensuite jusqu'à la fin de l'exercice.

Afin d'assurer le financement de ses dépenses d'investissement, notamment celles portées en restes à réaliser, la Ville de Nancy a mobilisé un emprunt de 7 M€ en janvier (reste à réaliser de l'exercice 2023), puis un second de 5,5 M€ fin mars. Le ralentissement du rythme des décaissements au printemps combiné à une augmentation des encaissements, ont permis un niveau de la trésorerie confortable au cours de l'été, avant de connaître une situation de tension en fin d'année.

Traditionnellement, le 4<sup>ème</sup> trimestre encourage à procéder aux paiements de dépenses engagées depuis le début de l'exercice, ce qui entraîne une tension sur le fonds de roulement. En particulier, le versement d'une prime aux agents, en novembre, augmente de 2,5 M€ le coût de la paie à décaisser, de même que le solde des dépenses exposées en investissement renforce les besoins de liquidités. Ces besoins avaient été anticipés (avec notamment l'encaissement d'un emprunt en décembre) et il n'a pas été nécessaire d'effectuer de nouveaux tirages sur la ligne de trésorerie.



## 8. Les balances des budgets principal et annexes

Les budgets de la Ville de Nancy sont votés par « nature ». Les dépenses et recettes sont regroupées par chapitres budgétaires comportant des prévisions de crédits dont la nature est assez proche (exemple du chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » qui regroupe la rémunération des agents, les cotisations sociales, les remboursements de frais de personnel à d'autres collectivités...).

Les balances qui suivent reprennent, budget par budget, les montants votés par l'assemblée délibérante au niveau du chapitre et les montants de crédits effectivement consommés au cours de l'année 2024.

## Budget principal

Chapitre	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	31 046 095,37	28 833 240,18	92,87%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	80 225 325,00	79 531 104,19	99,13%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 505 840,00	1 471 794,54	97,74%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	27 871 428,51	27 494 430,62	98,65%
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	176 982,00	176 185,74	99,55%
<b>SOUS-TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTES</b>		<b>140 825 670,88</b>	<b>137 506 755,27</b>	<b>97,64%</b>
66	CHARGES FINANCIERES	3 405 090,00	3 180 475,78	93,40%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	113 000,00	71 279,86	63,08%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>144 343 760,88</b>	<b>140 758 510,91</b>	<b>97,52%</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 539 366,86	-	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	830 143,29	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	5 293 901,14	5 275 842,99	99,66%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>14 833 268,00</b>	<b>6 105 986,28</b>	<b>41,16%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>159 177 028,88</b>	<b>146 864 497,19</b>	<b>92,26%</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisé
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	682 500,00	859 676,21	125,96%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	17 768 054,00	16 942 287,11	95,36%
73	IMPOTS ET TAXES	98 830 306,00	99 915 313,49	101,10%
731	FISCALITE LOCALE	-	26 027,00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	36 266 302,22	36 640 964,36	101,03%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 534 134,65	4 581 437,88	129,63%
<b>SOUS-TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>157 081 296,87</b>	<b>158 965 706,05</b>	<b>101,20%</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	105 612,00	107 106,29	101,41%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	110 000,00	742 076,85	674,62%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>157 296 908,87</b>	<b>159 814 889,19</b>	<b>101,60%</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	420 000,00	338 419,26	80,58%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 455 000,00	1 557 310,45	107,03%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	5 000,00	5 000,00	100,00%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 880 000,00</b>	<b>1 900 729,71</b>	<b>101,10%</b>
002	Résultat de fonctionnement n-1	-	-	-
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>159 176 908,87</b>	<b>161 715 618,90</b>	<b>101,60%</b>
<b>Excedent de fonctionnement 2024</b>			<b>14 851 121,71</b>	
<i>Epargne brute 2024 (hors reprise du résultat n-1)</i>			<i>19 056 378,28</i>	
<i>Remboursement Capital de l'emprunt</i>			<i>11 311 416,99</i>	
<i>Epargne nette 2024 (hors reprise des résultats n-1)</i>			<i>7 744 961,29</i>	

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisé
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	618 868,05	124 712,51	20,15%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	587 647,52	456 252,66	77,64%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 391 780,03	7 344 613,31	54,84%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	22 946 234,98	12 579 973,06	54,82%
<b>SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>37 544 530,58</b>	<b>20 505 551,54</b>	<b>54,62%</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 363 788,00	11 311 966,99	99,54%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	387 500,00	231 300,00	59,69%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 417 651,36	1 530 490,79	63,30%
<b>SOUS-TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>14 168 939,36</b>	<b>13 073 757,78</b>	<b>92,27%</b>
4581	OPERATION SOUS MANDAT	1 502 853,60	1 320,00	0,09%
<b>SOUS-TOTAL DES DEPENSES POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>1 502 853,60</b>	<b>1 320,00</b>	<b>0,09%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>53 216 323,54</b>	<b>33 580 629,32</b>	<b>63,10%</b>
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	165 000,00	161 364,24	97,80%
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 000,00	5 000,00	100,00%
19	NEUTRALISATION ET REGULATIONS D'OPERATIONS	1 290 000,00	1 395 946,21	108,21%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	255,00	255,00	100,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	425 000,00	338 419,26	79,63%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 199 745,00	37 183,12	3,10%
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	-	-	
481	#N/A	-	-	
49	DEPRECIATIONS DES COMPTES DE TIERS	-	-	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 085 000,00</b>	<b>1 938 167,83</b>	<b>62,83%</b>
001	SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	18 326 100,09	18 326 100,09	100,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>74 627 423,63</b>	<b>53 844 897,24</b>	<b>72,15%</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisé
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	760 600,00	-	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	13 640 363,56	13 574 433,94	99,52%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12 233 151,57	3 864 305,43	31,59%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	30 030 389,30	18 500 450,86	61,61%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	1 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	113 254,20	120 563,17	106,45%
<b>SOUS-TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>56 777 758,63</b>	<b>36 060 753,40</b>	<b>63,51%</b>
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	311 397,00	299 258,72	96,10%
<b>SOUS-TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		<b>311 397,00</b>	<b>299 258,72</b>	<b>96,10%</b>
4582	OPERATION SOUS MANDAT	1 500 000,00	-	0,00%
<b>SOUS-TOTAL DES RECETTES POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>1 500 000,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>58 589 155,63</b>	<b>36 360 012,12</b>	<b>62,06%</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 539 366,86	-	0,00%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 000,00	-	0,00%
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 000,00	7 000,00	100,00%
19	NEUTRALISATION ET REGULATIONS D'OPERATIONS	-	110 857,33	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	255,00	716 540,96	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 199 745,00	37 183,12	3,10%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	-	3 000,00	
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	4 465 000,00	4 451 851,97	99,71%
4818	CHARGES A ETALER	306 363,00	301 452,88	98,40%
49	DEPRECIATIONS DES COMPTES DE TIERS	515 538,14	515 538,14	100,00%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>16 038 268,00</b>	<b>6 143 424,40</b>	<b>38,30%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>74 627 423,63</b>	<b>42 503 436,52</b>	<b>56,95%</b>
<i>Deficit d'investissement</i>			<b>- 11 341 460,72</b>	

## Budget annexe des halles & marchés

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	385 050,00	350 214,21	90,85%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	170 489,00	96 704,39	56,72%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 000,00	2 264,38	32,35%
<b>SOUS-TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTES</b>		<b>562 539,00</b>	<b>449 182,98</b>	<b>79,85%</b>
66	CHARGES FINANCIERES	6 525,00	6 524,32	99,99%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	78,80	1,58%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	3 523,00	3 522,48	99,99%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>577 587,00</b>	<b>459 308,58</b>	<b>79,52%</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	67 754,93	-	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	55 000,00	50 625,74	92,05%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>122 754,93</b>	<b>50 625,74</b>	<b>41,24%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>700 341,93</b>	<b>509 934,32</b>	<b>72,81%</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisé
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	534 000,00	530 471,97	99,34%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	112 000,00	153 382,40	136,95%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	0,00%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>646 000,00</b>	<b>683 854,37</b>	<b>105,43%</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 150,00	-	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 150,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
002	<i>Résultat de fonctionnement n-1</i>	51 191,93	51 191,93	100,00%
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>700 341,93</b>	<b>735 046,30</b>	<b>104,96%</b>
<b>Excedent de fonctionnement 2024</b>			<b>225 111,98</b>	
<i>Epargne brute 2024 (hors reprise du résultat n-1)</i>			<i>275 737,72</i>	
<i>Remboursement Capital de l'emprunt</i>			<i>26 075,01</i>	
<i>Epargne nette 2024 (hors reprise des resultats n-1)</i>			<i>249 662,71</i>	

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisé
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	31 077,00	26 485,01	85,22%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	70 000,00	34 950,00	49,93%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	162 830,43	34 145,28	20,97%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	8 558,00	8 558,00	100,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>272 465,43</b>	<b>104 138,29</b>	<b>38,22%</b>
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 150,00	-	0,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 150,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>
001	SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	43 999,33	43 999,33	100,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>319 614,76</b>	<b>148 137,62</b>	<b>46,35%</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisé
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	66 999,33	67 169,12	100,25%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 235,00	-	
<b>SOUS-TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		<b>75 234,33</b>	<b>67 169,12</b>	<b>89,28%</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	121 625,50	856,80	0,70%
<b>SOUS-TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>121 625,50</b>	<b>856,80</b>	<b>0,70%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>196 859,83</b>	<b>68 025,92</b>	<b>34,56%</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	67 754,93	-	
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	55 000,00	50 625,74	92,05%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>122 754,93</b>	<b>50 625,74</b>	<b>41,24%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>319 614,76</b>	<b>118 651,66</b>	<b>37,12%</b>
<i>Deficit d'investissement</i>			<b>- 29 485,96</b>	

## Budget annexe des parcs de stationnement

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 102 598,00	724 030,03	65,67%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	285 035,00	135 953,44	47,70%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50 000,00	39 474,68	78,95%
<b>SOUS-TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTES</b>		<b>1 437 633,00</b>	<b>899 458,15</b>	<b>62,57%</b>
66	CHARGES FINANCIERES	99 087,00	99 038,97	99,95%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 250,00	-	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 537 970,00</b>	<b>998 497,12</b>	<b>64,92%</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	118 069,00	-	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	571 000,00	564 890,22	98,93%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>689 069,00</b>	<b>564 890,22</b>	<b>81,98%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>2 227 039,00</b>	<b>1 563 387,34</b>	<b>70,20%</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisé
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 158 539,00	2 117 189,10	98,08%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 500,00	28 392,32	93,09%
<b>SOUS-TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>2 189 039,00</b>	<b>2 145 581,42</b>	<b>98,01%</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	18 733,89	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 189 039,00</b>	<b>2 164 315,31</b>	<b>98,87%</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	38 000,00	37 751,95	99,35%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>38 000,00</b>	<b>37 751,95</b>	<b>99,35%</b>

002	Résultat de fonctionnement n-1	-	-	-
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>2 227 039,00</b>	<b>2 202 067,26</b>	<b>98,88%</b>

<b>Excedent de fonctionnement 2024</b>		<b>638 679,92</b>
<i>Epargne brute 2024 (hors reprise du résultat n-1)</i>		<i>1 165 818,19</i>
<i>Remboursement Capital de l'emprunt</i>		<i>273 183,71</i>
<i>Epargne nette 2024 (hors reprise des resultats n-1)</i>		<i>892 634,48</i>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisé
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	273 281,00	273 183,71	99,96%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 623 725,22	1 530 490,79	94,26%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 897 006,22</b>	<b>1 803 674,50</b>	<b>96,93%</b>
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	38 000,00	37 751,95	99,35%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	800 000,00	-	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>838 000,00</b>	<b>37 751,95</b>	<b>4,51%</b>
001	SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 142 468,79	1 142 468,79	100,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>3 877 475,01</b>	<b>2 983 895,24</b>	<b>76,95%</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisé
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	99 420,15	99 420,15	100,00%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	11 915,98	
<b>SOUS-TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>99 420,15</b>	<b>111 336,13</b>	<b>111,99%</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 288 985,86	1 530 490,79	66,86%
<b>SOUS-TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>2 288 985,86</b>	<b>1 530 490,79</b>	<b>66,86%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 388 406,01</b>	<b>1 641 826,92</b>	<b>68,74%</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	118 069,00	-	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	800 000,00	-	
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	571 000,00	564 890,22	98,93%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 489 069,00</b>	<b>564 890,22</b>	<b>37,94%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>3 877 475,01</b>	<b>2 206 717,14</b>	<b>56,91%</b>
<i>Deficit d'investissement</i>			<b>- 777 178,10</b>	

## Tous budgets agrégés

### TOUS BUDGETS

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	32 533 743,37	29 907 484,42	91,93%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	80 680 849,00	79 763 762,02	98,86%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 505 840,00	1 471 794,54	97,74%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	27 928 428,51	27 536 169,68	98,60%
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	176 982,00	176 185,74	99,55%
<b>SOUS-TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTES</b>		<b>142 825 842,88</b>	<b>138 855 396,40</b>	<b>97,22%</b>
66	CHARGES FINANCIERES	3 510 702,00	3 286 039,07	93,60%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	119 250,00	71 358,66	59,84%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	3 523,00	3 522,48	99,99%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>146 459 317,88</b>	<b>142 216 316,61</b>	<b>97,10%</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 725 190,79	-	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	830 143,29	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	5 919 901,14	5 891 358,95	99,52%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>15 645 091,93</b>	<b>6 721 502,24</b>	<b>42,96%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>162 104 409,81</b>	<b>148 937 818,85</b>	<b>91,88%</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisé
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	682 500,00	859 676,21	125,96%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	20 460 593,00	19 589 948,18	95,75%
73	IMPOTS ET TAXES	98 830 306,00	99 915 313,49	101,10%
731	FISCALITE LOCALE	-	26 027,00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	36 266 302,22	36 640 964,36	101,03%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 676 634,65	4 763 212,60	129,55%
<b>SOUS-TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>159 916 335,87</b>	<b>161 795 141,84</b>	<b>101,17%</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	105 612,00	107 106,29	101,41%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	110 000,00	760 810,74	691,65%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>160 183 139,80</b>	<b>162 663 058,87</b>	<b>101,58%</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	420 000,00	338 419,26	80,58%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 496 150,00	1 595 062,40	106,61%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	5 000,00	5 000,00	100,00%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 921 150,00</b>	<b>1 938 481,66</b>	<b>100,00%</b>
002	<i>Résultat de fonctionnement n-1</i>	<b>51 191,93</b>	<b>51 191,93</b>	<b>100,00%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>159 176 908,87</b>	<b>164 601 540,53</b>	<b>101,60%</b>
<b>Excedent de fonctionnement 2024</b>			<b>15 663 721,68</b>	
<i>Epargne brute 2024 (hors reprise du résultat n-1)</i>			<b>20 446 742,26</b>	
<i>Remboursement Capital de l'emprunt</i>			<b>11 311 416,99</b>	
<i>Epargne nette 2024 (hors reprise des resultats n-1)</i>			<b>9 135 325,27</b>	

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisé
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	688 868,05	159 662,51	23,18%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	587 647,52	456 252,66	77,64%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 178 335,68	8 909 249,38	58,70%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	22 954 792,98	12 588 531,06	54,84%
<b>SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>39 409 644,23</b>	<b>22 113 695,61</b>	<b>56,11%</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 668 146,00	11 611 635,71	99,52%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	387 500,00	231 300,00	59,69%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 417 651,36	1 530 490,79	63,30%
<b>SOUS-TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>14 473 297,36</b>	<b>13 373 426,50</b>	<b>92,40%</b>
4581	OPERATION SOUS MANDAT	1 502 853,60	1 320,00	0,09%
<b>SOUS-TOTAL DES DEPENSES POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>1 502 853,60</b>	<b>1 320,00</b>	<b>0,09%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>55 385 795,19</b>	<b>35 488 442,11</b>	<b>64,07%</b>
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	206 150,00	199 116,19	96,59%
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 000,00	5 000,00	100,00%
19	NEUTRALISATION ET REGULATIONS D'OPERATIONS	1 290 000,00	1 395 946,21	108,21%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	255,00	255,00	100,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 225 000,00	338 419,26	27,63%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 199 745,00	37 183,12	3,10%
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	-	-	
481	#N/A	-	-	
49	DEPRECIATIONS DES COMPTES DE TIERS	-	-	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 926 150,00</b>	<b>1 975 919,78</b>	<b>50,33%</b>
001	SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	19 512 568,21	19 512 568,21	100,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>78 824 513,40</b>	<b>56 976 930,10</b>	<b>72,28%</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	Total prévu	Réalisé	% réalisé
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	760 600,00	-	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	13 806 783,04	13 741 023,21	99,52%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12 241 386,57	3 876 221,41	31,66%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	32 441 000,66	20 031 798,45	61,75%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	1 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	113 254,20	120 563,17	106,45%
<b>SOUS-TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>59 363 024,47</b>	<b>37 770 606,24</b>	<b>63,63%</b>
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	311 397,00	299 258,72	96,10%
<b>SOUS-TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		<b>311 397,00</b>	<b>299 258,72</b>	<b>96,10%</b>
4582	OPERATION SOUS MANDAT	1 500 000,00	-	
<b>SOUS-TOTAL DES RECETTES POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>1 500 000,00</b>	-	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>61 174 421,47</b>	<b>38 069 864,96</b>	<b>62,23%</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 725 190,79	-	0,00%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 000,00	-	0,00%
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 000,00	7 000,00	100,00%
19	NEUTRALISATION ET REGULATIONS D'OPERATIONS	-	110 857,33	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	255,00	716 540,96	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 999 745,00	37 183,12	1,86%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	-	3 000,00	
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	5 091 000,00	5 067 367,93	99,54%
4818	CHARGES A ETALER	306 363,00	301 452,88	98,40%
49	DEPRECIATIONS DES COMPTES DE TIERS	515 538,14	515 538,14	100,00%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>17 650 091,93</b>	<b>6 758 940,36</b>	<b>38,29%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>78 824 513,40</b>	<b>44 828 805,32</b>	<b>56,87%</b>
<i>Deficit d'investissement</i>			- 12 148 124,78	